

Enquête de déplacements des salariés des entreprises de l'association



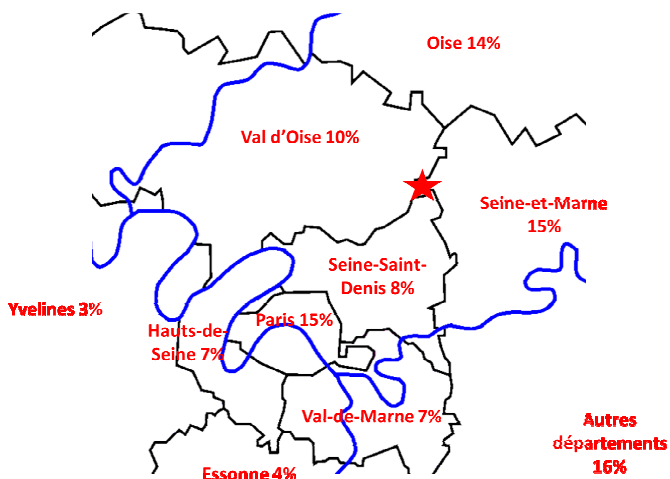
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ET METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

R'Pro'Mobilité est une association regroupant sept des principales entreprises de la plateforme aéroportuaire Paris - Charles des Gaulle : ADP, Aéroville, Air France, CIF Kéolis, FedEx, ICTS et la Poste. Elle a souhaité réaliser un diagnostic exhaustif en matière de mobilité et de pratiques de déplacements, sous la forme d'une enquête menée auprès des salariés des entreprises adhérentes à l'association. Au total, près de **4 400 salariés ont répondu à cette enquête**. Ce diagnostic, déjà réalisé en 2011, a permis de tirer des enseignements sur les modes de déplacements actuels des salariés et les évolutions possibles.

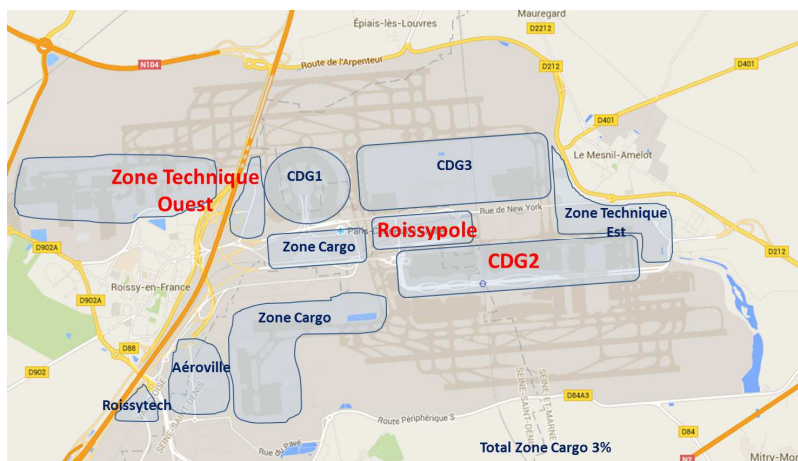
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES SALARIES

- ➔ Autant d'hommes que de femmes
- ➔ 9 % ont moins de 30 ans // 60 % ont plus de 45 ans
- ➔ La majorité des salariés travaille en horaires décalés
- ➔ 33 % sont des cadres
- ➔ 47 % résident dans l'un des 4 départements à proximité de la plateforme (Oise, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise)
- ➔ 65 % des salariés sont basés à Roissypolé, 12 % en Zone Technique et 10 % à CDG2

Lieu de résidence des salariés



Site de rattachement des salariés

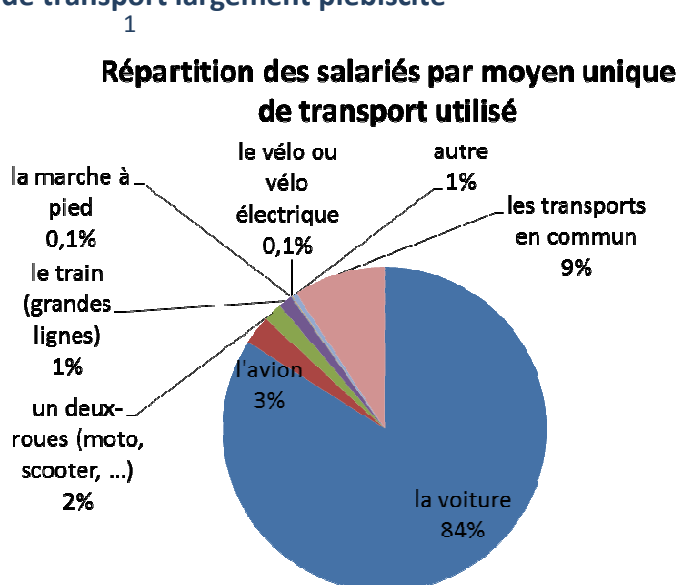


LES MODES DE TRANSPORTS EN COMMUN UTILISÉS PAR LES SALARIÉS

■ La voiture personnelle, moyen de transport largement plébiscité

La voiture constitue le moyen de transport largement privilégié par les salariés (84 % d'entre eux). Parmi eux, **97 % privilégient la voiture personnelle** comme mode de transport unique.

Certains sites de rattachement nécessitent une utilisation plus intensive de la voiture ; c'est le cas notamment de la zone cargo de la plateforme, dans laquelle 97 % des salariés déclarent utiliser la voiture comme moyen de transport unique pour se rendre sur place.



L'utilisation de la voiture comme moyen de transport unique dépend également du lieu de résidence des salariés : les habitants de la capitale ne sont que 60 % à utiliser la voiture contre 85 % minimum dans les autres départements franciliens ou dans l'Oise.

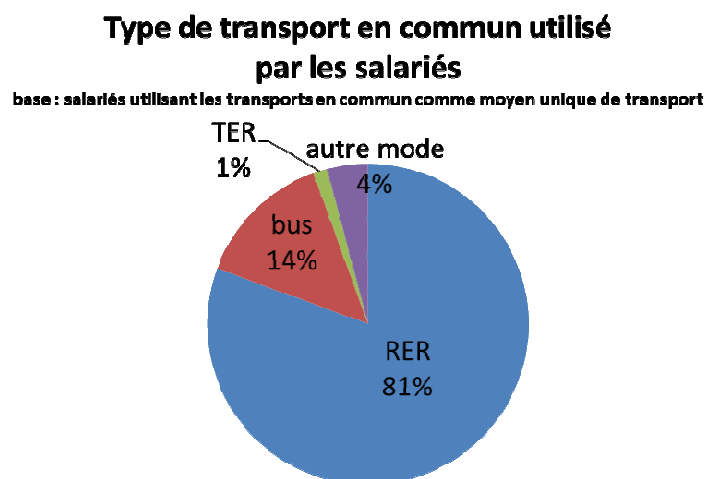
La raison principale évoquée par les salariés utilisant leur voiture comme mode de transport unique réside très largement dans le fait que **les transports en commun ne sont pas adaptés à leur trajet domicile-travail** (70 % des répondants). Cette raison est surtout citée par les salariés travaillant en horaires décalés (78 % d'entre eux).

Même si le co-voiturage est aujourd'hui peu ancré dans les habitudes des salariés de la plateforme, ceux ayant fait le choix de cette pratique se montrent assidus puisqu'ils sont 64 % à le pratiquer au moins une à deux fois par semaine pour se rendre sur le lieu de travail.

■ Les transports en commun peu empruntés

Seuls 9 % des salariés de la plateforme déclarent utiliser les transports en commun pour leur trajet quotidien. **Parmi eux, plus de 80 % sont des usagers du RER**. Ce taux monte à 87 % pour les salariés basés à Roissy-Charles de Gaulle.

De plus, un tiers des usagers des transports en commun n'ont aucun changement à effectuer lors de leur déplacement domicile-travail, alors que 45 % en ont un.



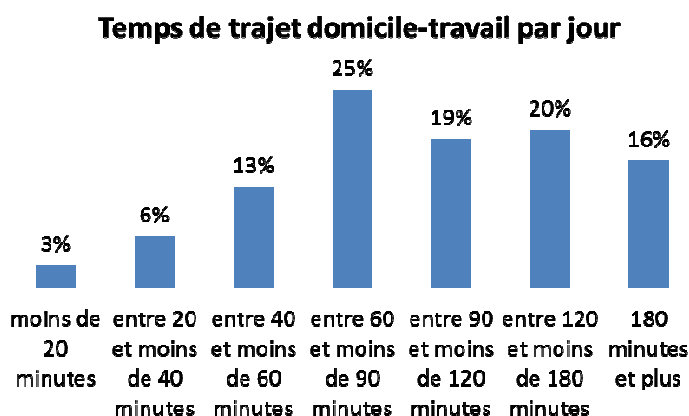
L'absence ou le manque de voitures en nombre suffisant dans le foyer constitue le premier critère de choix des transports en commun, pour 48 % des salariés. La raison économique (les transports coûtent moins que la voiture) apparaît en deuxième position, citée par 14 % des salariés.

■ Les autres modes de transports : peu d'alternatives

Parmi les salariés interrogés, seuls 2 % ont fait le choix d'un deux-roues motorisés, surtout pour des raisons de gain de temps. Les modes de circulation douce, notamment le vélo, sont très peu privilégiés. Il arrive cependant parfois que les salariés utilisent une solution de transport alternative à leur mode habituel : c'est le cas pour un peu moins de 30 % d'entre eux. Le changement de mode de transport est souvent la conséquence d'un facteur qui ne dépend pas directement de la volonté des salariés ; en effet, lors de grèves ou de fortes congestions routières, ils sont plus enclins à changer.

LA SATISFACTION DES MODES DE TRANSPORTS UTILISES

Le temps quotidien moyen relevé pour les salariés de la plateforme, en trajet aller-retour, est de **106 minutes entre leur domicile et leur travail**, tout type de transport confondu. Selon l'INSEE, le temps de trajet moyen pour un francilien approche les 70 minutes par jour, alors qu'il est de 40 minutes en moyenne nationale.



S'agissant de la satisfaction des salariés quant au mode de transport qu'ils utilisent actuellement, un large consensus se dégage étant donné que **73 % d'entre eux révèlent qu'ils en sont satisfaits, voire très satisfaits**. Ce taux s'élève même à 81 % pour les utilisateurs de voiture et 85 % pour les deux-roues. A l'opposé, seulement 37 % des usagers des transports en commun se déclarent satisfaits.

LES DÉPLACEMENTS DES SALARIÉS

- ➔ **A l'intérieur de la plateforme aéroportuaire**, pour des réunions ou des rendez-vous : plus de 27 % des salariés déclarent être concernés. Ces déplacements sont peu fréquents puisque 61 % des salariés sont concernés moins d'une fois par semaine. La voiture personnelle reste la solution choisie par 42 % des salariés pour leurs déplacements intra-plateforme, suivie par le CDG Val (20 % des salariés) et la voiture de service (17 %).
- ➔ **A l'extérieur de la plateforme** : environ 25 % des salariés affirment réaliser ces types de déplacements, pour des réunions ou des rendez-vous. Ces déplacements sont occasionnels puisque 65 % des salariés affirment les réaliser moins d'une fois par semaine. La voiture personnelle constitue le moyen privilégié par les salariés pour leurs déplacements hors plateforme aéroportuaire, utilisée par 52 % d'entre eux, devant le RER (21 %) et la voiture de service (17 %).

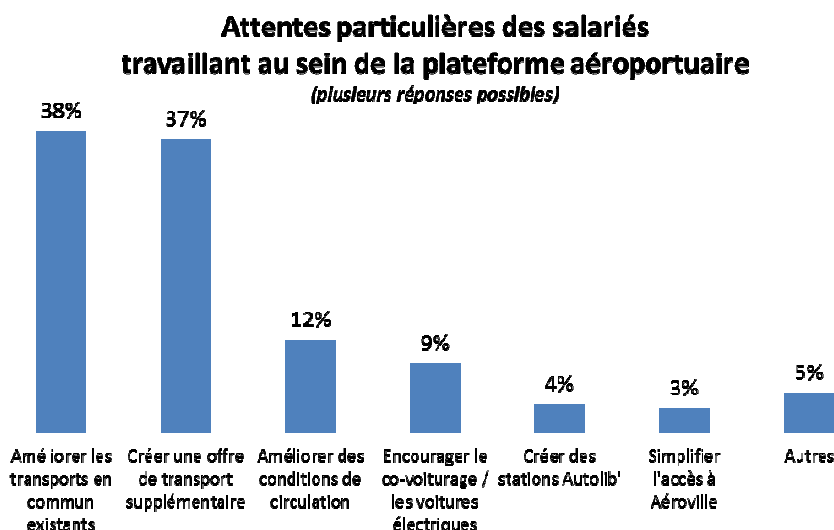
➔ **Pour la pause méridienne** : 76 % des salariés ne se déplacent jamais hors de leur lieu de travail pour déjeuner. La proportion est plus importante pour les salariés rattachés à Aéroville et Roissy-pole Ouest (respectivement 82 % et 83 % d'entre eux ne se déplacent jamais).

LES ATTENTES PARTICULIERES DES SALARIES

La question de l'**amélioration des transports en commun actuels**, en termes de fréquence, de ponctualité, de fiabilité et de sécurité se pose très clairement comme la priorité principale des salariés et des usagers, principalement ceux du RER et des différentes lignes de bus.

De plus, ils soulignent la nécessité de **créer une offre de transport supplémentaire** telles une ligne directe depuis la plateforme aéroportuaire jusqu'à la Gare du Nord, ou bien

encore la construction d'une nouvelle gare RER vers Aéroville, l'extension du CDG Val,...



Enfin, les **difficultés des conditions de circulation** constituent la troisième préoccupation relevée par les salariés, qui souhaitent notamment la création de voies de circulation supplémentaires afin de désengorger les nœuds routiers, ainsi que des parkings afin de stationner plus librement au sein de la plateforme.

CONCLUSIONS ET SYNTHÈSE

Avec près de 85 000 salariés sur site, la plateforme aéroportuaire Paris - Charles des Gaulle est aujourd'hui l'un des pôles d'emplois majeurs d'Ile-de-France.

En termes de déplacements, **la voiture constitue la pratique la plus ancrée dans les habitudes des salariés**, surtout la voiture personnelle, malgré des problèmes importants liés à la congestion routière.

Utilisés par moins de 10 % des salariés, **les transports en commun semblent peu adaptés et peu satisfaisants pour les usagers** en termes de fréquence, d'amplitude horaires, de fiabilité, de ponctualité..., pour le bus comme pour le RER.

Néanmoins, quel que soit le mode de transport utilisé, 73 % des salariés restent satisfaits de leur solution de transport actuelle, particulièrement les utilisateurs de voiture, par opposition aux usagers des transports en commun.

Les grands projets de transport en cours de réflexion ou de réalisation (métro automatique, Grand Paris Express...), équipements structurants à plus ou moins long terme, pourraient contribuer à faire évoluer les logiques de déplacement des salariés travaillant sur la plateforme aéroportuaire Paris - Charles des Gaulle.